

TRIER SES TEXTILES, UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

→ En France, **600 000 tonnes de vêtements** sont mises sur le marché chaque année. Seulement **35 %** d'entre elles finiront triées et donc valorisées. Le reste est jeté avec les ordures ménagères, c'est-à-dire incinéré ou enfoui... Un immense gâchis sur lequel chacun peut agir !

→ En triant vos vêtements, vous participez à la préservation des ressources et vous contribuez aussi à **l'insertion de personnes en difficulté**. Les organismes en charge de la collecte, comme Le Relais et Eco-textile, permettent la création d'emplois locaux et durables.

Comment agir pour réduire son impact ?

- Privilégier la **réutilisation** : acheter d'occasion et échanger entre amis
- Préférer les **vêtements de qualité**, portant un label écologique et prévus pour durer
- **Raccommoder** les vêtements troués
- **Les trier** en les déposant dans les bornes textiles ou auprès des associations

Retrouvez les associations et les 150 bornes textiles du territoire sur geodechets.fr.

Si vous constatez une borne bouchée ou dégradée, appelez le n° Info déchets : **0 805 055 055**.

est-ensemble.fr/tri-des-textiles



LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme



Info déchets
0805 055 055
N°gratuit depuis un poste fixe ou mobile

geodechets.fr
L'info déchets sur mesure



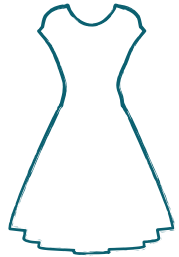
LE TRI DES TEXTILES, MODE D'EMPLOI

est-ensemble.fr

LES INFOS PRATIQUES

COMPRENDRE LE RECYCLAGE DE SES VÊTEMENTS

En **bon état, usés** ou même **déchirés**, les textiles peuvent avoir une seconde vie dès lors qu'ils sont déposés dans les bornes et lieux adaptés. Il suffit qu'ils soient **propres et secs**.



Vêtements enfants ou adultes



Accessoires et maroquinerie



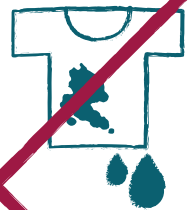
Chaussures liées par paires ou solitaires



Linge de maison



Pas de jouets



Pas de vêtements sales et/ou mouillés



Pas d'articles trop gros qui peuvent boucher les bornes



Les articles mouillés, même s'ils sont juste humides, risquent de souiller tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible.

Ne rien déposer au pied des bornes, vos articles seraient alors considérés comme des dépôts sauvages, passibles d'amende.



ou



ou



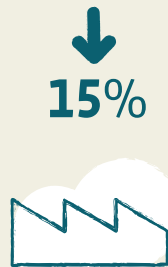
50%

Revente sur le marché de la seconde main



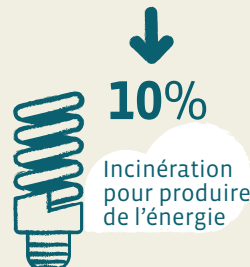
25%

Fibres textiles recyclées en couverture ou isolant pour les bâtiments



15%

Utilisation comme chiffons dans l'industrie



10%

Incinération pour produire de l'énergie



100%
VALORISÉ